

N° 2024-05-27/04

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MAI 2024**

**Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N°6 SISE CHEMIN DES MARAIS A BUC**

Rapporteur : Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>  21-05-2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le 27 mai à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>  21-05-2024	<b>Présents :</b> M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, Mme Véronique HUYNH.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  EN EXERCICE : 29  PRESENTS : 23  VOTANTS : 27	<b>Excusés représentés :</b> Madame Annie SAINSILY donne pouvoir à Madame Elisabeth VERLY Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame Céleste DOMINIONI-MESSINA Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Pierrette MAZERY donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH
<b>DATE DE LA PUBLICATION</b>  29-05-2024	<b>Absents :</b>  Madame Frédérique SARRAU Monsieur Frank MARQUET

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240531-2024-05-27-04-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2024  
Date de réception préfecture : 02/06/2024

**2024-05-27/04 ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AC N°6 SISE CHEMIN DES MARAIS A BUC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le cahier des charges de l'appel d'offre de reprise de la parcelle cadastrée section AC n° 6 sise Chemin des Marais à Buc, reçue en Mairie le 08 avril 2024,

Vu le rapport d'expertise dressé le 08 février 2024 par la société SOREXI, commise judiciairement, estimant la valeur vénale du bien immobilier entre 5.000 euros et 10.000 euros,

Vu la date de dépôt des offres de reprise fixée au 22 avril 2024 par Monsieur le Juge-Commissaire en son Cabinet au Tribunal de Commerce de Pontoise,

Vu l'offre de reprise déposée par la commune,

Vu l'ordonnance du Tribunal de commerce de Pontoise en date du 24 avril 2024,

Considérant que la parcelle susvisée appartenait à Monsieur AUROY, gérant de la société AUROY dont le siège social est sis 1 rue Jean Monnet – 78990 ELANCOURT,

Considérant que par jugement en date du 04 novembre 2005, le Tribunal de Commerce de Pontoise a prononcé la liquidation judiciaire à l'encontre de la société AUROY,

Considérant que par jugement en date du 24 novembre 2006, le Tribunal de Commerce de Pontoise a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif desdites opérations liquidatives,

Considérant que par jugement en date du 13 octobre 2023, le Tribunal de Commerce de Pontoise a prononcé la réouverture des opérations de la liquidation judiciaire de la société AUROY,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle afin d'encadrer la réalisation et la gestion d'un projet de jardin partagé exploité selon les principes de la permaculture déposé par une association dans le cadre de la première édition du budget participatif mis en place par la commune en 2021,

Considérant l'acceptation de l'offre de reprise de la commune pour un montant de 10.000 euros par le Tribunal de commerce de Pontoise par ordonnance en date du 24 avril 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 6 sise Chemin des Marais à Buc d'une contenance de 1396 m<sup>2</sup> pour la somme de 10.000 euros, auxquelles s'ajoutent les frais d'actes,

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240531-2024-05-27-04-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2024  
Date de réception préfecture : 02/06/2024

**DECIDE** de confier la rédaction de l'acte de vente à l'Etude de Maître Stéphane DARMON,  
Notaire à Buc,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à l'exécution  
de la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 02-06-2024

Rendu exécutoire le : 02-06-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 29/05/2024

Le Maire  
Stéphane GRASSET

*Grasset*

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240531-2024-05-27-04-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2024  
Date de réception préfecture : 02/06/2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20240531-2024-05-27-04-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2024  
Date de réception préfecture : 02/06/2024

## Acte à classer

2024-05-27-04

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-06-02T16-55-38.01 ( MI253311923 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240531-2024-05-27-04-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Acquisition de la parcelle cadastrée section AC sise  
n.6 chemin des marais à Buc

Date de décision : 31/05/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-05-27-04 ACQUISITION  
PARCELLE CHEMIN DU  
MARAIS.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte :

Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/05/24 à 11:19

Par [BOURAHLA Samira](#)

Demande de signature

Date 31/05/24 à 11:19

Par [BOURAHLA Samira](#)

Signé

Date 02/06/24 à 16:55

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 02/06/24 à 16:55

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 02/06/24 à 17:00

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** dimanche 2 juin 2024 17:00  
**À:** dgs-fast  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-05-27-04

## **':: Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-05-27-04, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240531-2024-05-27-04-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2024-05-27-04

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section AC sise n.6 chemin des marais à Buc

Date de décision : 31/05/2024

Date de transmission : 02/06/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme / 2.1. Documents d urbanisme

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>